

Interpellations jointes de Madame Cécile Vainsel, Madame Anne-Charlotte d'Ursel, Monsieur Etienne Dujardin et Monsieur Laurent de Spirlet concernant le projet de piste cyclable de l'avenue de Tervueren dans le tronçon compris entre la rue des Atrébates et le Square Léopold II

Interpellation de Madame Cécile Vainsel

Monsieur le Bourgmestre,

Le mois passé, lors du précédent conseil communal, nous avons été les témoins d'une interpellation citoyenne concernant le projet de la Ministre Van den Brandt d'une extension de la piste cyclable sur l'Avenue de Tervueren entre Mérode et le square Léopold II. Les débats ont été de qualité dans l'ensemble et m'avaient donné, à l'issue du conseil communal, la conviction de pouvoir me rallier aux positions défendues par le Collège :

- sur le fond (sous l'angle de la mobilité), quant à la volonté de promouvoir la transition écologique, le soutien à la mobilité douce mais dans le respect et la prise en considération des autres modes de déplacement, en ce compris les automobilistes,
- sur la forme (sous l'angle de la participation citoyenne), quant à la volonté de garantir le processus de concertation à l'égard des riverains, en allant même jusqu'à co-construire avec eux une proposition alternative plus respectueuse de l'ensemble des contraintes soulevées par les riverains.

Nous avons dû malheureusement assez vite déchanter, puisqu'entretiens nous avons appris le 29 septembre en Commission Mobilité que la Ministre Den Brandt avait rejeté la proposition déposée par la commune de WSP, au motif -je cite- que : *« Nous avons pris le temps d'étudier les propositions de la commune, mais celles-ci nous semblent insuffisantes. C'est la raison pour laquelle nous allons avancer dans la mise en œuvre. Nous avons travaillé sur la base d'un avis positif du collège de 2019, nous avons rencontré les riverains et répondu à leurs questions. Si nous n'aménageons pas cette piste maintenant, nous ne pourrions pas le faire en hiver, car la peinture ne tiendra pas. Même si la solution est imparfaite, même si nous procédons à des adaptations par la suite, je veux avancer sur ce tronçon de l'avenue de Tervueren, qui est attendu depuis longtemps. Nous avons beaucoup travaillé avec Etterbeek et j'espère que Woluwe-Saint-Pierre comprend que nous ne pouvons pas attendre deux ans pour réaliser ce nœud important qui est manquant... »*

Nous apprenons donc de source tout à fait officielle (ceci est corroboré par l'Echevin de la Mobilité) que pour ce qui concerne WSP, le Collège avait en réalité déjà fourni son accord de principe à la prolongation de la piste cyclable bidirectionnelle (impliquant la suppression des places de parking) dans le cadre d'une décision prise le 2 mai 2019. Pour la beauté du geste, le Collège prévoyait toutefois d'organiser une concertation a posteriori avec les riverains, concernant les solutions à mettre en œuvre pour préserver le dynamisme du quartier. En échange de cette piste cyclable bidirectionnelle, le Collège demandait à la Ministre la garantie d'un réaménagement global de l'Avenue de Tervueren.

La suite, nous la connaissons tous : la proposition alternative élaborée par le Comité de quartier est transmise à titre de contre-proposition « officielle » de la commune de WSP (même si les riverains, qui s'étonnaient déjà de ne pas voir le Collège de WSP représenté en réunion au mois d'août dernier, se sont plus étonnés encore en découvrant que la proposition finale déposée par la commune ne leur avait pas été soumise, même à titre informatif).

Et sans surprise, la proposition en question est rejetée par une Ministre irritée par de tels va-et-vient et qui a visiblement décidé d'avancer sans nous.

Je tiens à formuler ici deux remarques :

- donner ainsi l'accord de la commune le 2 mai 2019 sans la moindre consultation des citoyens est inacceptable et tout-à-fait contraire aux intentions déclarées par le Collège dans sa note de politique générale quant à la participation citoyenne;
- par la suite, omettre de mentionner l'existence de cet accord de principe aux riverains en ne participant pas le 15 octobre 2019 à une rencontre organisée par ces mêmes riverains au cabinet de la ministre (rencontre à laquelle étaient pourtant conviées les communes d'Etterbeek et de Woluwe-Saint-Pierre) et prétendre n'avoir pas eu connaissance des plans de la Ministre, porte gravement préjudice à l'image de notre commune en tant que pouvoir public.

Cette procédure est donc un fiasco en matière de participation et de dialogue avec les habitants. En oubliant de consulter le citoyen en temps et en heure, nous voilà obligés de rétro-pédaler, en ayant perdu toute légitimité de le faire aux yeux de la Région et en ayant durablement perdu la confiance des riverains complètement abasourdis par de telles pratiques.

Moi qui pratique très largement l'opposition constructive, je vous avoue être gênée par cet épisode qui n'est à mon sens pas digne de ce que l'on appelle «la nouvelle gouvernance».

Ne sommes-nous pas capables de faire mieux que ces pratiques d'un autre temps ? N'est-il pas grand temps de passer à autre chose (et je m'adresse ici aux échevins de la nouvelle génération), s'agissant de restaurer la confiance du citoyen dans la démocratie locale ?

Que je ne sois pas la seule à le penser est attesté par le fait qu'en l'espace de moins de deux semaines, la [pétition du Comité Tervueren-Montgomery](#) vient de récolter plus de 1250 signatures (1050 personnes l'ont signée par internet; 200 personnes ont signé la version papier). Il ne fait de doute pour personne que la colère des citoyens n'est pas seulement due aux plans de la Ministre mais aussi et surtout à la façon dont le Collège a pris attitude dans ce dossier et a trahi leurs attentes légitimes en termes de dialogue, de confiance et de respect mutuel.

Sur base de ce constat j'ai donc deux grands types de questions à vous poser :

1. D'abord, sur ce qui s'est passé : *Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez ainsi négligé vos propres engagements, énoncés dans la note de politique générale, de respecter un processus sérieux de participation citoyenne ? Quelles garanties pouvez-vous nous donner que vous allez respecter ces engagements dans le futur ?*
2. Ensuite *sur les mesures spécifiques que vous proposez pour «rattraper la sauce» et assurer une issue honorable pour toutes les parties dans ce dossier. À cet égard, j'ai plusieurs questions spécifiques à vous poser :*

- 2.1. Tout d'abord, j'aimerais mieux comprendre le projet alternatif que la Commune propose maintenant. Celui-ci s'appuie sur une des propositions du Comité Tervueren-Montgomery mais le modifie. En effet, *le projet de la Commune, comme le montre le schéma en annexe 1, repris de la page FB du bourgmestre, intervertit l'agencement de la piste cyclable monodirectionnelle et des parkings par rapport à la proposition du Comité, ce qui va rendre plus*

difficile la possibilité pour les cyclistes de se dépasser. Pourquoi cela ? S'agit-il d'un projet définitif ou existe-t-il des variantes ? Si oui, lesquelles ?

- 2.2. Quant au [plan de projet alternatif proposé par la Commune](#), il semble également - selon les riverains - que celui-ci contiendrait, comme ceux de la Région, des erreurs de relevé des distances réelles (écarts jusqu'à 38 cm entre les plans et la réalité), qui sous-estiment la largeur de la latérale sud. Inutile de souligner que dans le climat de méfiance actuel, ce type d'erreur accroît la défiance des riverains. *Les services de la Commune ont-ils donc bien vérifié que les mesures reprises dans le plan de projet alternatif sont correctes ?*
- 2.3. Les débats de la commission Mobilité du 29 septembre 2020 sont préoccupants – j'ai déjà cité la Ministre Van den Brandt : il s'agit donc d'avancer vite et de prendre les mesures nécessaires pour éviter que la ministre Van den Brandt ne prenne des mesures qui nous mettent devant le fait accompli. *Etes-vous d'accord avec l'approche en 4 étapes (voir annexe 2) proposée à cet égard par le Comité Tervueren-Montgomery ? Si non, pourquoi ? Que proposez-vous de faire pratiquement et dans quel délai ?*
- 2.4. *Comment réagira la commune si la ministre tente de «passer en force» ? De quel arsenal juridique dispose-t-elle ? Les membres du Collège ont soutenu le 22 septembre 2020 le projet alternatif de la commune dont la ministre Van den Brandt a annoncé le 29 septembre qu'elle le rejetait. Disposez-vous du soutien des membres du collège mais aussi du conseil pour ester si nécessaire en justice ?*
- 2.5. En termes d'approche stratégique, les riverains soupçonnent la Ministre Van den Brandt d'instrumentaliser les communes concernées en saucissonnant les projets et ainsi obtenir d'elles des autorisations sur base d'un seul concept : des bidirectionnelles en site propre réduisant de 50% l'accès au quartier. *A défaut de réelle concertation constructive possible avec la Ministre Van den Brandt, pourquoi n'y a-t-il pas de coordination forte avec les communes d'Etterbeek et de Woluwe-Saint-Lambert pour adopter une position commune vis-à-vis des projets régionaux pour l'Avenue de Tervueren et le rond-point Montgomery ?*
- 2.6. Vous avez évoqué le 31 août 2020, lors de la concertation de WSP, d'autres dossiers importants tels que la rénovation de la station de métro Montgomery et le réaménagement du carrefour de l'avenue aux étangs Mellaerts (sous la promenade verte). *Pouvez-vous nous rassurer à cet égard que la Commune n'a pas donné d'autorisation préalable à la Région, comme le 2 mai 2019, pour le reste de l'Avenue de Tervueren ?*

Interpellation des Conseillers communaux, Madame Anne-Charlotte d'Ursel et Monsieur Etienne Dujardin

Monsieur Cerexhe, la majorité se voulait rassurante au dernier conseil communal en disant avoir eu un bon échange avec la ministre Groen sur le sujet, que votre plan alternatif avait de grandes chances de passer et qu'il était hors de question de supprimer 100 places de parkings vu que piste cyclable et parkings étaient combinables. Nous ne pouvions que vous féliciter de cette prise de position et des efforts pris pour défendre les commerçants et les riverains, "ceux qui vivent là tous les jours" comme vous le rappelez très bien.

Interrogée au Parlement bruxellois quelques semaines plus tard, Elke Van den Brandt balaye complètement le projet de la commune défendue pourtant aussi par les Ecolo. Selon elle, le collège de WSP avait rendu un avis favorable à son propre projet de piste cyclable bidirectionnelle en mai 2019 soit plus d'un an avant la concertation citoyenne du 31 août. A quoi a donc servi cette concertation ? Ne me dites pas que c'était parce que c'était un accord sous condition car la ministre signale que la

Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre - 27 octobre 2019

Interpellations jointes de Madame Cécile Vainsel, Madame Anne-Charlotte d'Ursel, Monsieur Etienne Dujardin et Monsieur Laurent de Spirlet concernant le projet de piste cyclable de l'avenue de Tervueren dans le tronçon compris entre la rue des Atrébates et le Square Léopold II page

commune a marqué son accord en 2019 à un projet qui supprimait le parking...Heureusement que les riverains et nous le MR avons pu faire rendre raison à la majorité communale qui a subitement changé son fusil d'épaule en 2020, sans même avouer à personne qu'elle avait déjà marqué son accord à un projet totalement défavorable aux citoyens et riverains en 2019, se mettant aujourd'hui malheureusement en position de faiblesse.

Pouvez-vous nous faire connaître dès à présent la réaction du collège au plan de la ministre et nous faire savoir comment la commune va défendre les riverains et les commerçants ? Celle-ci doit porter si nécessaire le dossier en justice. La concertation citoyenne et les autorités locales ne peuvent être piétinées tel que le fait la ministre Groen. Il y a un minimum de respect à avoir, surtout dans ce dossier où des solutions raisonnables existent.

Interpellation du Conseiller communal, Monsieur Laurent de Spirlet

Qu'en est-il du projet alternatif d'installation de pistes cyclables sur l'avenue de Tervueren tel qu'adopté par le collège communal et présenté au conseil communal en sa séance du 22 septembre 2020 ?

Celui-ci reprenait les trois pistes suivantes : à savoir

- 1) des latérales de l'avenue de Tervuren plus apaisée au bénéfice des riverains et des cyclistes (réduction de la vitesse à 30km/h),
- 2) maintien de l'ensemble des emplacements de stationnement sur les latérales
- 3) l'aménagement d'une piste cyclable de chaque côté de l'avenue de Tervueren, qui garantit la sécurité des cyclistes.

Lors de la séance de la commission mobilité du Parlement bruxellois du 28 septembre 2020, la Ministre de la mobilité a, en réponse à une question parlementaire au sujet de ces Aménagements, rejeté sans états d'âme le plan alternatif de la commune et a déclaré que la Région envisage toujours d'entamer les travaux au cours du mois d'octobre 2020 pour la mise en place des pistes cyclables telles que conçues dans le plan de la Région (i.e., une piste bidirectionnelle sur la latérale Sud et une piste monodirectionnelle sur la latérale Nord) en concluant :

« S'agissant de la concertation et de la communication, ces plans ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du collège de la commune de Woluwe-Saint-Pierre en mai 2019. » Depuis fin 2019, Lors du dernier Conseil Communal, il nous a été confirmé que la commune n'avait pas eu de contact sur ce projet et qu'il n'avait pas participé à la réunion de lancement organisée par la Ministre fin 2019 en la présence du bourgmestre d'Etterbeek et qu'aucuns accords n'avaient été donnés? Qu'en est-il réellement ?

Quelques conditions accompagnaient cet accord ?

Qu'avez-vous convenu concernant la perte de stationnement entre le rond-point Montgomery et le square Léopold II. »

Sic : « La ministre déclare qu'un accord donné par la commune en mai 2019 concernant le projet de la Région ne serait pas compatible avec le plan alternatif présenté au conseil du 22 septembre 2020, notamment en matière d'emplacements de stationnement. »

Quel est exactement le contenu et la portée juridique de cet accord ?

Quelle est la position de la commune à l'égard des déclarations de la ministre bruxelloise de la mobilité concernant cet accord donné en mai 2019 et qu'elle est sa position concernant son rejet de prendre en considération le projet alternatif ?

Quelles actions la commune a-t-elle déjà réalisées auprès de la Région et des communes limitrophes impactées par le projet de la ministre à tous les niveaux afin d'obtenir la mise en œuvre du plan alternatif ?

Quelles sont les retours des autorités régionales et des communes limitrophes ?

Enfin, quelles sont les prochaines actions prévues par la commune vis-à-vis de la Région et des communes limitrophes dans le cadre de ce dossier ?

De nombreux documents et informations existent dans ce cadre : voir en autres:

<https://www.woluwe1150.be/services-communaux/mobilite/> (édition telle qu'à jour au 14 octobre 2020) ;

Le projet alternatif de piste cyclable sur l'avenue de Tervueren adopté par le Collège et présenté au Conseil en sa séance du 22 septembre 2020.

Explication du Président du Conseil communal, Monsieur Damien De Keyser, quant à la question de l'inscription de l'interpellation citoyenne à l'ordre du jour du Conseil communal de ce 27 octobre 2020

Nous n'avons pas inscrit cette interpellation citoyenne à l'ordre du jour tout simplement parce que c'est ce que prévoit notre règlement d'ordre intérieur ainsi que la loi. Pour rappel, l'article 89 bis de la Nouvelle Loi Communale prévoit expressément que le Président du CC déclare irrecevable l'interpellation citoyenne relative à une matière qui relève des séances à huis clos ou qui figure déjà à l'ordre du jour du conseil, ou encore qui a déjà fait l'objet d'une interpellation au cours des 3 derniers mois. Or, on vient de le citer, il y a un mois, sur la même affaire de piste cyclable, une interpellation citoyenne avait déjà été déposée par les mêmes personnes. Et donc en application de notre règlement d'ordre intérieur et de la loi, nous n'avons pas inscrit cette demande. Il y a en effet une différence de traitement entre une interpellation citoyenne et celle d'un conseiller communal. Notre règlement d'intérieur et la loi n'empêchent pas l'inscription à plusieurs reprises et donc il est possible, pour les Conseillers communaux, de poser une question, même si elle a déjà fait l'objet d'une interpellation le mois précédent. Cela a été expliqué aux riverains et compris, excepté de la part d'une personne dont on regrette un peu l'agressivité à l'égard de l'administration et le ton déplacé à l'égard de notre Secrétaire communale, sommant de prendre des décisions, sommant de changer son avis, ne tenant absolument pas compte des motifs invoqués à la fois légaux, mais aussi la configuration technique que l'on connaît aujourd'hui avec la pandémie.

Suite de la réponse après réplique d'un Conseiller communal

Un nouvel élément ne permet de ré-interpeler une deuxième fois dans le délai de 3 mois. La loi ne le permet pas, et la jurisprudence non plus. Le Collège ne dit pas qu'il ne veut pas instaurer un dialogue avec les riverains, le dialogue n'est absolument pas rompu, mais il ne peut se faire par ce biais-là parce qu'il n'est pas possible et on ne va pas s'asseoir sur la loi parce qu'il y a une demande de ce type. Par contre, le contact est maintenu et le Bourgmestre s'est engagé à transmettre le contenu de sa réponse.

Suite de la réponse après réplique d'un Conseiller communal

Il ne s'agit pas simplement d'avoir un accord pour ne pas respecter notre règlement d'ordre intérieur. C'est la loi ! Vous faites référence à la démocratie, mais le premier respect de la démocratie, c'est de respecter la loi. Je ne vais pas faire de ce Conseil communal le café du commerce où on s'entend en disant «la loi prévoit ça mais, tant pis on s'assied dessus parce qu'on trouve les gens bien sympathiques ici et on ne va donc pas respecter l'article 89bis de la Nouvelle Loi Communale. Je suis désolé, la démocratie, c'est l'application de la loi et donc j'entends la respecter et appliquer à la fois la loi et notre règlement d'ordre intérieur. Il me semble que c'est ça la confiance dans les institutions, c'est le droit d'avoir une ligne qui soit connue, qui soit claire, qui soit respectée, et c'est ce que nous avons fait en l'espèce.

Concernant l'enregistrement, vous savez que nous sommes dans des conditions extrêmement compliquées, vous le vivez à l'instant, nous avons une connexion qui n'est pas facile. Nous essayons de faire de notre mieux, de même que l'administration, pour pouvoir organiser le Conseil communal dans les meilleures conditions possibles. La fois passée, on avait même dû empêcher les interpellations à l'un ou l'autre Conseiller parce qu'on n'était pas dans les conditions techniques le permettant. On essaye d'évoluer et d'améliorer le fonctionnement démocratique de notre Conseil mais l'interpellation n'était non seulement pas légalement possible, mais en plus techniquement compliquée.

La commission de concertation du 31 août était visionnable sur les réseaux sociaux et notre Conseil communal de ce soir ne l'est pas. Il ne faut pas mélanger 2 choses différentes. On est ici dans le cadre d'une interpellation citoyenne qui est régie par la Nouvelle Loi Communale. D'autre part, on est face à une concertation de citoyens qui est organisée de manière informelle, le Bourgmestre l'a dit, c'est la seule concertation qui ait été opérée dans le cadre de la mise en œuvre de ces pistes cyclables. Elle n'était pas obligatoire, elle n'était pas régie par la loi, et donc il ne faut pas mélanger ces 2 concepts-là qui n'ont rien à voir.

Réponse du Bourgmestre, Monsieur Benoît Cerexhe

Merci à chacun d'entre vous pour vos interpellations.

J'aimerais commencer par préciser qu'il y a une chose, Madame Vainsel, que je n'accepte pas, c'est qu'on nous accuse de mentir. Je veux bien tout entendre mais je vous inviterais quand même, dans le doute, à un peu plus de retenue et à avoir tous les éléments en main avant de juger, à tort, en l'occurrence.

Je l'ai dit plusieurs fois, que ce soit aux riverains, ou au Conseil communal, on est soucieux, nous majorité, comme opposition également, depuis des années de résoudre le problème du tronçon manquant entre Montgomery et le Square Léopold II. On a la chance d'avoir un superbe itinéraire cyclable avenue de Tervueren depuis les 4 bras jusqu'au square Léopold II, mais à partir de là jusqu'au Cinquantenaire, il n'y a plus rien. Et moi et notre majorité, vous savez, on n'a pas attendu Pascal Smet, on n'a pas attendu Elke Van den Brandt. Et ça, ce ne sont pas des paroles, ce sont des faits, ce sont des écrits. Dans notre DPG, allez la relire, tous les citoyens de WSP y ont accès, à la page 15, nous parlons de notre volonté de combler cette lacune, et donc cette absence d'itinéraire cyclable entre le square Léopold II et, en ce qui nous concerne, sur l'avenue Tervuren jusqu'à la rue des Atrébates. 2018, déclaration de politique générale de cette majorité.

Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre - 27 octobre 2019

Interpellations jointes de Madame Cécile Vainsel, Madame Anne-Charlotte d'Ursel, Monsieur Etienne Dujardin et Monsieur Laurent de Spirlet concernant le projet de piste cyclable de l'avenue de Tervueren dans le tronçon compris entre la rue des Atrébates et le Square Léopold II page

Et donc j'aime beaucoup votre ton moralisateur mais je rappelle quand même qu'on a été les premiers, avant la Région, à s'être penchés sur ce problème. Évidemment, si on ne fait rien, on n'est jamais confronté à une quelconque difficulté.

Et donc le 2 mai 2019 - et j'espère, Madame Vainsel, que vous avez cette délibération du Collège devant vous - et bien on n'a rien fait d'autre que ce qu'on a fait en août 2020, à savoir accepter de discuter d'une proposition d'aménagement de la piste cyclable que nous voulions nous même, avant la Région, sur ce tronçon Atrébates – Léopold II et de la soumettre à l'avis des riverains. J'ai ici, parce que manifestement vous avez sans doute un problème de lecture, j'ai ici le PV extrait de la délibération du collège du 2 mai 2019. «Le Collège de WSP décide de donner un avis de principe - je suppose que vous savez ce qu'est un avis de principe - favorable à la prolongation de la piste cyclable bidirectionnelle du Square Léopold II jusqu'à Mérode, aux conditions suivantes :
S'en suivent huit conditions et je ne vais vous en citer que 2 :

- 1. Que le projet soit mis en œuvre dans sa totalité parce qu'il me semblait aberrant qu'il s'arrête à la rue des Atrébates et qu'il ne soit pas prolongé à Etterbeek jusqu'au Cinquantenaire.*
- 2. Qu'il y ait une concertation avec les habitants, ainsi qu'avec l'Horeca situé entre l'avenue des Bataves (donc le Jardin de Nicolas) et le square Montgomery*

Donc, nous demandons que le projet se déroule également sur le territoire d'Etterbeek et qu'il y ait une concertation avec l'ensemble des habitants et avec les commerçants dont certains semblent se soucier assez peu avant de prendre une quelconque décision. Mais cet accord de principe, on l'avait déjà en 2018, lors de notre accord de majorité ici à WSP. Il a été conditionné au travers de notre délibération de collège de 2019.

On a concerté et contrairement à ce que vous dites, dans les projets qu'on concerté ici à WSP, on a l'habitude de les adapter. Je l'ai fait pour la place Dumon. Souvenez-vous, le projet initial que nous avons déposé. Il n'est pas celui auquel on a abouti après concertation avec les habitants et les commerçants. Et bien ici, c'est la même chose, on a concerté et j'ai été moi-même lors de la réunion de concertation, le 31 août, et vous pouvez là aussi vérifier parce qu'après vous allez de nouveau me traiter de menteur, puisque cette concertation a été diffusée par vidéoconférence. J'ai dit moi-même que nous avons - avant même d'entendre les riverains -, nous «commune», un souci particulier et une attention particulière sur le problème de stationnement dans ce quartier. Et les riverains nous ont relayé, lors de cette réunion, et après dans les 15 jours qui ont suivi, ces problèmes de stationnement sur les deux tronçons : tronçon Atrébates – Montgomery, et là ça touche plus particulièrement les commerçants, et le projet square Montgomery – square Léopold II.

Et lorsque nous nous sommes mis d'accord en interne sur le fait qu'un projet de piste cyclable unidirectionnelle correspondait à notre souhait de combler ce chaînon manquant mais aussi de ne pas supprimer les places de stationnement, Alexandre Pirson, notre échevin de la Mobilité, a eu une réunion avec les riverains pour présenter les balises que nous avons convenues.

Il n'est absolument pas question d'une «commune qui valide définitivement un projet et qui s'assoie sur une concertation purement formelle»... J'ai l'impression que la Ministre s'assoit sur la concertation mais en tout cas pas la commune. Cette façon méprisante dont vous appréhendez les choses pour

nourrir votre travail de l'opposition peu objectif en l'espèce, Madame Vainsel, me choque particulièrement.

Autre point, c'est que l'avis de la commune était aussi conditionné au fait que le projet se déroule sur sa totalité en ce compris sur la commune d'Etterbeek. Et je ne vous cache pas mon étonnement de voir que la commune d'Etterbeek, fin juin, ce n'est que fin juin que cette réunion de concertation a eu lieu, Monsieur Pirson y était présent, que là, on n'a pas eu le même souci sur la perte des places de stationnement que nous avons ici à WSP. Je dois dire que j'entretiens les meilleures relations avec mon collègue Vincent De Wolf mais que sur ce plan-là, j'ai essayé de me concerter avec Monsieur De Wolf, mais sur ce dossier, il me semble que la concertation soit difficile avec Etterbeek.

Et donc, nous avons toujours soutenu, depuis 2018, sans doute avant, ce projet de piste cyclable mais à Etterbeek, manifestement on n'a pas eu la même réflexion sur le problème de parking.

Et dès que nous avons eu connaissance de l'avis de la commune d'Etterbeek, nous avons organisé cette concertation ici à Woluwe-Saint-Pierre et ce qui s'est passé dans la commune voisine ne nous a pas facilité la tâche à ce niveau.

Alors, où en est-on maintenant ? C'est aussi une question qui m'a été posée par Madame Vainsel, je pense. Et c'est vrai que j'ai eu, avec Monsieur Pirson, une réunion hier avec Madame Van den Brandt, parce que la Région nous opposait un certain nombre d'objections techniques par rapport à la proposition qui a été faite par nos services. Je peux vous assurer, ils ont bien calculé les espaces. Qu'est-ce qu'on nous objectait principalement ? D'abord, le fait qu'avec la piste cyclable unidirectionnelle, ça poserait des problèmes pour les camions de déménagement. La situation a été examinée et rien de change puisqu'aujourd'hui, quand on doit déménager, on réserve quelques emplacements de parking avec des panneaux d'interdiction de stationnement et le camion de déménagement s'installe sur ces emplacements. Pas de changement avec le projet que nous proposons.

On nous a dit, même, que les pompiers sont opposés au projet de la commune. J'ai dans mon dossier une attestation des pompiers selon laquelle ils valident le projet tel que présenté par la commune. Donc il n'y a pas de problème de sécurité. Après, on nous a dit «oui mais la largeur de la piste cyclable était insuffisante». La piste cyclable unidirectionnelle que nous prévoyons est de 1,50m. Le vade-mecum établi par la Région elle-même pour l'installation ou la construction d'une piste cyclable prévoit 1,50m et le projet déposé par la Ministre prévoyait une piste bidirectionnelle de 3 mètres. 3 mètres divisés par 2, ça fait 1 mètre 50 ce qui correspond à une piste unidirectionnelle.

Sachez d'autre part que j'ai aussi attiré l'attention de la Ministre sur la problématique du square Montgomery lui-même, qui, de mon point de vue pose des problèmes en termes de sécurité et chacun assumera ses responsabilités si un jour il y a des problèmes en termes de sécurité sur ce square. En tout cas moi je ne les assumerai pas. J'ai demandé qu'il y ait une réunion avec les services de Bruxelles mobilité et les services techniques des 3 communes -WSL, WSP et Etterbeek-, puisque le square Montgomery touche à ces 3 communes, ainsi que la zone de police pour qu'on puisse examiner ensemble le projet dont je rejoins la philosophie, mais en l'espèce, le square Montgomery est un square accidentogène, et je crains que le projet présenté ne pose un certain nombre de difficultés en terme de sécurité.

Donc oui, la commune n'a pas l'intention d'abandonner le projet alternatif qu'elle a déposé. La commune n'a trahi personne de mon de vue, nous examinerons en fonction de l'évolution de la situation en Collège avec l'ensemble de mes partenaires ce qu'il y a lieu de faire si la Région persiste dans sa décision. Mais Madame Vainsel, et j'en appelle à tous ceux qui, dans ce Conseil communal, ont des représentants au sein de Gouvernement régional bruxellois. J'ai moi-même été Ministre pendant 10 ans et lorsqu'un dossier d'un autre ministre ne me convenait pas, ou ne convenait pas à un partenaire, il existe ce qu'on appelle le «droit d'évocation». Je pense vraiment qu'en l'espèce, vous pourriez être particulièrement utile pour les habitants du quartier de l'avenue Tervuren et des environs car cela ne concerne pas que l'avenue de Tervuren. Cela concerne aussi tous les quartiers avoisinants, parce qu'on va avoir un déplacement du stationnement, ça va inonder des quartiers qui sont déjà fortement sollicités. Je pense, et j'en appelle vraiment à vous sérieusement, et donc vous avez -votre parti- la Ministre-Présidence dans cet exécutif, j'ai vu que Monsieur De Patoul avait aussi fait des propositions alternatives constructives, qui soutenaient d'ailleurs la proposition de la commune, et bien je pense que vos représentants au Gouvernement niveau régional, par rapport à un dossier qui n'est quand même pas nul en terme d'impact pour tout ce quartier, feraient bien, dans un délai rapide, d'évoquer ce dossier de la Ministre Van den Brandt et de ne pas la laisser décider seule comme elle l'a fait dans des tas d'autres endroits à Bruxelles. C'est un appel que je vous lance, je voudrais vraiment que vous puissiez être notre relais. C'est le droit de chaque ministre de pouvoir le faire. Je vous en prie, je demande à chaque formation politique qui est au Gouvernement régional de faire la même chose.

Réponse de l'Échevin de la Mobilité, Monsieur Alexandre Pirson

J'entends bien les éléments apportés par Madame Vainsel et les conseils qu'elle donne à la jeune génération sur la manière d'améliorer la participation citoyenne. Ça me fait vraiment sourire. J'ai vu beaucoup de projets de pistes cyclables «temporaires» comme on le dit à juste titre, fleurir à Bruxelles, mais j'ai vu très peu de concertation. Peut-être que vous pourrez me contredire avec certains exemples, parce qu'il y en a tellement qu'on ne peut pas être sûr, mais en tout cas à Woluwe-Saint-Pierre, nous en avons fait une condition sine qua non du projet depuis que je suis là. Et malgré le contexte lié au Coronavirus, on a vraiment souhaité faire cette concertation fin août. On a distribué près de 1.000 courriers en toutes-boîtes, auprès des habitants. Donc on n'a pas seulement ciblé le tronçon avenue de Tervueren concerné. On a été plus loin dans les rues avoisinantes. Plutôt que de reculer par rapport aux contraintes Covid, on a décidé d'innover et pour la première fois dans l'histoire de la commune de Woluwe-Saint-Pierre, on a mis en place cette diffusion live avec un chat en direct par le biais duquel les citoyens pouvaient intervenir et poser toutes leurs questions et on leur répondait en temps réel. J'étais à la concertation d'Etterbeek, je n'ai vu ni consultation via vidéoconférence, ni chat. Et nous, par après, on a laissé le temps, on a mis tous les documents, les plans, la vidéo de la concertation, et on a laissé 15 jours aux gens pour nous envoyer leurs réclamations, pour nous envoyer leurs éléments. Je n'ai pas vu ça non plus à Etterbeek. Là-bas, on a présenté des plans et puis c'était basta. Ici, à l'issue des 15 jours, on a reçu effectivement le comité Tervueren, on a écouté leurs propositions. Il y en avait 3 sur la table. 2 nécessitaient un permis d'urbanisme. C'étaient des bonnes propositions, mais malheureusement irréalisables dans le cadre d'un aménagement temporaire, sans permis d'urbanisme. La 3^{ème} proposition était la mise en place sur l'axe nord et l'axe sud de rues cyclables. On pensait vraiment que sur l'axe sud on pouvait aller plus loin pour contenter aussi les cyclistes, et donc la semaine d'après, on a présenté notre proposition qui était celle qui avait été développée par les services. On a eu l'aval du comité des riverains qui nous a complètement soutenus, et cette proposition répondait non seulement aux riverains, aux commerçants et aux cyclistes, elle a donc été validée par le comité de quartier, et depuis

Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre - 27 octobre 2019

lors, nous n'avons pas cessé de la défendre en soulignant devant la Ministre Van den Brandt, que c'était la seule proposition qui aujourd'hui répondait à la démocratie locale et à la concertation. Donc maintenant, j'ai voulu, en parallèle, garder contact avec les riverains. Je les ai reçus encore dans mon bureau la semaine passée, donc ils avaient évidemment les informations que le Bourgmestre vous a présentées aujourd'hui, même si évidemment il y a des contraintes règlementaires par rapport à leur interpellation citoyenne, ils avaient les éléments. On a eu une rencontre avec la Ministre Van den Brandt lundi, et je me suis donc entretenu avec le comité aujourd'hui pour les tenir au courant. Je pense que c'est difficile d'aller plus loin en termes de concertation et de participation citoyenne. J'ai aussi laissé la porte ouverte, après la concertation des riverains, à toutes les associations qui voulaient venir voir nos propositions et les discuter. J'ai donc reçu le GRACQ, par exemple. Donc j'accepte avec plaisir les conseils de nos conseillers communaux, je remercie encore Olivia Casterman pour ses bons conseils d'hier qui sont, je trouve, très constructifs, mais ici, Madame Vainsel, je m'excuse, mais je ne les trouve pas constructifs pour un sou, et c'est plutôt de la critique infondée, alors la prochaine fois, renseignez-vous. En tout cas, en termes de démocratie et de participation, on peut difficilement faire mieux dans le projet.

Suite de la réponse du Bourgmestre, Monsieur Benoît Cerexhe, après réplique d'un Conseiller communal

Vous savez lire ?! «Concertation avec les riverains», Madame Vainsel ! À un moment donné, ça suffit ! Je n'ai jamais eu d'accord avec Madame Van den Brandt. Je n'ai jamais parlé de ce dossier avec Madame Van den Brandt avant le mois de juin dernier. C'était avec Monsieur Smet qu'on avait discuté du projet. Madame Van den Brandt ne peut se targuer d'aucun accord avec moi. C'était avec Monsieur Smet qu'on avait discuté de cela, elle n'était pas encore Ministre à l'époque, au mois de mai 2019. Donc ça suffit, arrêtons de dire n'importe quoi !

Un. Les contacts avec Madame Van den Brandt sur ce sujet datent du mois de juin dernier. Après la concertation avec Etterbeek. Donc tout accord qu'on aurait pu avoir, *quod non*, ce n'est certainement pas avec Madame Van den Brandt et elle n'y était pas. Ça c'est une chose.

Deux. Avec Monsieur Smet, de son temps, à quelques jours -cela date du mois de mai 2019-, les élections 2019 ont eu lieu quand Madame Vainsel ? Quelques jours ou quelques semaines plus tard. Et vous savez que Monsieur Smet a voulu, juste avant les élections, déverser un certain nombre de pots de peinture sur la chaussée comme on le voit maintenant, exactement le même principe dans Bruxelles. Donc, Madame Van den Brandt n'a participé à rien. Et nous avons dit, à l'époque, que sur le principe de cette piste cyclable, nous y étions totalement favorables -je l'ai dit et on l'avait déjà dit en 2018 !- mais qu'on voulait que ce soit aussi sur la partie d'Etterbeek, et j'ai dit les regrets que j'exprime sur la suppression des places de parking d'Etterbeek, mais c'est fait, c'est fait. Eux croient que c'est provisoire, mais le provisoire risque malheureusement d'être définitif et deux, qu'il y ait une concertation avec les riverains et les commerçants. Ou bien c'est une parodie de concertation ou bien quand on est un mandataire public et qu'on s'engage à faire de la vraie concertation, on s'engage aussi à intégrer les remarques et les interpellations des riverains dont j'avais moi-même fait mention dans mon introduction du dossier devant Madame Van den Brandt ici à WSP le 31 août dernier. On peut réécrire évidemment toute l'histoire, on peut présenter les choses comme vous les avez présentées parce que sans doute, ça vous plait de les présenter de cette manière-là, je vous demande maintenant -je l'ai dit tout à l'heure, vous avez une carte importante à jouer dans ce dossier- je vous demande d'interpeller

Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre - 27 octobre 2019

Monsieur Vervoort dès jeudi, qu'il évoque ce dossier, qu'il aide la commune de Woluwe-Saint-Pierre, et qu'on aide à prendre en compte l'avis des riverains, de toute une population d'un quartier. C'est vrai, je l'ai encore vu dans des articles de presse cet après-midi : il y a eu des centaines de mails positifs ou de gens qui soutiennent la piste bidirectionnelle et qui sont favorables à la suppression des places de parking, y'en a très peu qui habitent Woluwe-Saint-Pierre. 95% des riverains sont favorables à la piste cyclable, mais opposés à la suppression des places de parking. Donc ça va se jouer à un autre niveau de pouvoir, c'est le moment d'intervenir.

Suite de la réponse après réplique d'un Conseiller communal

Monsieur Dujardin, je ne sais pas d'où vous sortez qu'on a marqué notre accord à l'époque sur la suppression des places de parking. On a marqué notre accord sur le principe du bidirectionnel. Je ne retrouve nulle part dans la délibération de 2019 le fait que, d'une quelconque manière, la commune ait marqué son accord, même un accord de principe, sur la suppression des places de parking. Non.

La réponse de la Ministre parle d'un accord auquel elle n'a même pas participé puisqu'elle n'était pas Ministre à l'époque. Elle n'était même pas encore élue parlementaire. Je vois donc quand même difficilement comment on peut faire état d'un accord auquel on n'était pas partie prenante et pour lequel les traces écrites ne mentionnent pas l'accord de la commune. Le document qui l'atteste est là. C'est une déclaration officielle, qui figure dans les registres du Collège et il y a aucun accord qui est mentionné de la part de la commune sur la suppression des places de parking. Par ailleurs, la position que j'exprime sur le scénario alternatif, il est partagé par l'ensemble de la majorité, à condition que techniquement cela soit possible. Ça a été encore redit au dernier Conseil communal. Il y avait des obstacles, des questionnements qui étaient posés concernant le déménagement ou les pompiers, et c'est vrai qu'on ne joue pas avec la sécurité, très clairement. C'est ce que j'ai dit à Madame Van den Brandt hier, aujourd'hui ces obstacles en matière de sécurité sont levés puisque les pompiers marquent leur accord sur le scénario proposé par la commune.

Suite de la réponse après réplique d'un Conseiller communal

Je peux vraiment vous assurer que depuis 7 ans que je suis Bourgmestre, et je pense que c'est pareil dans son chef, lui qui a encore plus d'ancienneté que moi, et quelles que soient nos sensibilités politiques et c'est vrai aussi avec le Bourgmestre de Woluwe-Saint-Lambert, Monsieur De Wolf et moi-même entretenons vraiment d'excellentes relations, très cordiales, de collaboration, et de confiance et de respect mutuel. Ça fonctionne très bien depuis 7 ans et quand on voit d'ailleurs l'harmonie avec laquelle fonctionne notre zone de police, on peut en être très fier et je peux vous dire que mes relations avec Monsieur de Wolf sont excellentes. Alors ça peut arriver que sur un point ou sur un accord, c'est la vie, on ne tombe pas toujours d'accord. Ce n'est pas pour cela qu'on ne se respecte pas et qu'on ne peut pas entretenir des relations cordiales. Et sur ce point-là, c'est vrai que manifestement on n'est pas d'accord. Et Etterbeek, quand ils ont pris leur décision et qu'ils ont rendu leur avis à la fin du mois de juin dernier, ils ne nous ont pas contactés préalablement. Oui Monsieur de Wolf m'avait envoyé les plans mais ils ne nous ont pas associés au processus décisionnel. Ce n'est d'ailleurs pas très grave mais ça nous mettait, nous, dans une situation évidemment difficile, notamment sur le tronçon «Jardin Nicolas - square Montgomery», par rapport aux commerçants qui sont venus nous dire que pour eux, c'est la catastrophe des catastrophes. Je pense que dans ce dossier-là, j'ai essayé de voir s'il n'y a pas

moyen de faire chemin commun avec Etterbeek, à un moment donné, malgré ce qu'ils ont pris comme décision. Je pense qu'en l'espèce, malgré les bonnes relations qu'on a avec notre voisin, et on le voit dans un tas d'autres dossiers, sur ce dossier-là, ça semble particulièrement compliqué tant qu'ils sont sans doute avancés dans le processus d'acceptation de la situation qu'ils ont eue de la suppression des places de parking sur leur territoire. Mais cela ne change rien à la position de la commune de Woluwe-Saint-Pierre.

Quant à savoir si la Ministre a l'intention de mettre en place sa piste provisoire bidirectionnelle à partir du mois d'octobre, c'est à elle qu'il faut poser la question. J'ai eu une réunion hier avec elle, je lui ai fait part des réponses aux questions techniques qu'ils avaient par rapport à notre proposition alternative. Pour le reste, ce n'est pas moi qui suis maître des travaux. Au-delà de la piste cyclable, il y a aussi le problème du réaménagement du square Montgomery et, vous vous souviendrez peut-être qu'à l'époque, au moment de la fermeture du tunnel, il y avait déjà eu un réaménagement provisoire du square Montgomery avec des blocs en béton qui ont été installés aux différentes entrées pour éviter que les voitures passent de la 4^{ème} bande à la première sortie... Cet aménagement initié par P. Smet à l'époque avait donné, je pense, entière satisfaction, en tout cas en ce qui concerne les trois communes concernées par le square Montgomery. Je lui ai dit que je lui enverrais les plans, ce qui a été fait ce matin. On lui a demandé de nous préciser quelle était sa décision définitive. Donc on attend.

Madame Vainsel, les écrits restent. Et donc le contenu de ce qui a été discuté avec P. Smet se trouve dans la délibération du collège du 02/05/2019 rien d'autre. Après, on peut fantasmer, on peut raconter son interprétation, mais c'est quand même, je trouve, particulièrement difficile que quelqu'un interprète des accords auxquels il n'était même pas partie. C'est tout ce que j'ai à dire par rapport à ça. Je ne suis pas là pour interpréter les accords que je n'ai pas signés, que je n'ai pas compris ou que je n'ai pas délivrés.

Sur les projets, il y avait deux alternatives, proposées à la Ministre. Une avec la piste cyclable le long du trottoir, et l'autre avec la piste cyclable le long de la berme centrale, nous étions ouverts à ces deux alternatives qui ne supprimeraient pas les places de stationnement. Sur le mesurage, je ne vois pas d'ailleurs quel est le problème, pour être tout à fait sûr, Monsieur Pirson lui-même a été mesurer sur place pour être certain de ce qu'on disait. Je peux moi-même vous rassurer également à ce niveau-là. Quelle est la suite des événements, j'ai expliqué ce que nous attendions, j'ai lu des articles dans la presse cet après-midi, j'ai moi-même été interrogé, mais franchement, l'étape suivante cela peut être le Gouvernement de jeudi, franchement, si le Ministre-Président met le dossier sur la table. Ce serait une bonne chose. Ce ne serait pas simplement une décision personnelle. D'ailleurs, est-ce qu'il y a une décision à un moment donné qui est prise ? Est-ce qu'il y a eu un acte administratif qui est pris ? Je n'en sais rien, mais je suis assez perplexe sur le processus décisionnel. Et enfin, Monsieur de Patoul, je trouve que vous avez raison, et c'est également porté par les riverains et porté par les communes, la nécessité d'apaiser les latérales. C'est la raison pour laquelle, dans le projet que la commune a mis sur la table, on met les 2 latérales en zone 30 et on fait de la latérale nord une zone réservée à la circulation locale. Et ce que j'ai dit aussi à Madame Van den Brandt, et je crois que c'est important de le redire ici, c'est que, dans le cadre d'un projet définitif, d'une vision globale sur le réaménagement de l'avenue de Tervueren et en tout cas de ce tronçon-là, entre Montgomery et le square Léopold II, il y avait tout à fait la possibilité d'aménager, quand on travaille de façade à façade, une piste cyclable bidirectionnelle. Les riverains, d'ailleurs, sont venus avec des idées, la commune aussi, on doit travailler sur les bandes de circulation, et ça on ne peut le faire que dans le cadre d'un réaménagement global. Donc pourquoi,

Conseil communal de Woluwe-Saint-Pierre - 27 octobre 2019

et c'est ça que je ne comprends pas, ne pas travailler en 2 temps, ici, on arrive à combler cette carence en matière de piste cyclable avec une piste unidirectionnelle entre Montgomery et le square Léopold II côté sud, et une voirie totalement apaisée, en circulation locale, côté nord. Donc, à part faire du fétichisme sur la bidirectionnelle -mais je ne comprends pas pourquoi- pour les cyclistes, on aura déjà une amélioration majeure ! Et puis voyons comment travailler sur une bidirectionnelle, et la commune soutiendra ça, avec les riverains, j'en suis sûr, dans le cadre de ce réaménagement global de toute cette partie de l'avenue de Tervueren, en travaillant alors sur les bandes de circulation et sur d'autres points aussi parce qu'on n'a pas parlé ici d'autres propositions que la commune mettait sur la table à l'époque qui sont aussi extrêmement importantes pour le quartier, il y a des dossiers pour lesquels on fait des propositions depuis 30 ou 40 ans, je pense notamment au tram 39-44 dans l'avenue G&J Martin. Il y en a d'autres. On aimerait bien, aussi, qu'on aborde ces propositions.
